



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONCERNANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 131-2022



Prenez avis que le 2 octobre 2023, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance du conseil municipal de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 18 h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de démolition suivante :

NATURE DE LA DEMANDE

Demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'une station-service dont le bâtiment occupera 28 % de la superficie du terrain du terrain et sera localisé à 4.57 mètres de la limite arrière de la propriété. L'article 188 du règlement de zonage 131-2022 prescrit un pourcentage maximal d'occupation du sol de 10% et une marge de recule arrière minimal de 4.6 mètres pour les stations-service.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 1 rue de l'Église
Lot no. 5 896 513
Matricule : 5790-08-3540



DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE
SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Anne Pouleur

Anne Pouleur
Greffière-trésorière adjointe



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONCERNANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 131-2022



Certificat de Publication

Je, Anne Pouleur, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Frelighsburg, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 septembre 2023 entre 13 h et 16 h 30,

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 septembre 2023.

AFFICHAGE :

Dépanneur du village
Hôtel de Ville

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Pouleur".

Anne Pouleur
Greffière-trésorière adjointe